



## Déménagement : la direction de l'Insee doit revoir son projet !

Les ergonomes du ministère ont indiqué clairement que le projet actuel ne respectait pas (et de loin) les normes de l'Afnor (surface de 11 m<sup>2</sup> par agent). La réponse de la direction : ces normes n'ont pas de sens pour l'administration... Autrement dit, les ergonomes ne se réfèrent pas aux bonnes normes, ils seraient donc incompetents ?

Pas vraiment, seulement ce qui prévaut dans la norme référence de l'administration, la norme France domaine, c'est l'aspect financier. La norme Afnor est, elle, orientée « conditions de travail », ce qui change tout !! Autre argument : la direction nous explique que les agents en « bureau partagé standard » à MK1 ou MK2 disposent de 7,3 m<sup>2</sup>... oh miracle exactement le même chiffre qu'à White...

En 2010, lors de la création de France Domaine, la direction nous avait fourni des statistiques :

- pour MK1, une surface moyenne par agent de 9,8 à 11,3 m<sup>2</sup> suivant les directions,
- pour MK2, 11 m<sup>2</sup> par agent.

Pour en être maintenant à 7,3 m<sup>2</sup>, il faudrait avoir embauché environ 400 personnes à la DG !!!

De qui se moque-t-on ?

Mardi 21 février, vous êtes 377 à vous être exprimés lors de la consultation organisée par les sections locales.

*Rappelons les résultats pour chacune des questions :*

1) Approuvez-vous le projet de la direction qui conduit à une surface de bureau par agent de 7 m<sup>2</sup>, bien en deçà des normes de l'Afnor (11 m<sup>2</sup>) ?

	OUI	NON	NSP	Total
Exprimés	68	299	10	377
Pourcentage	19%	81%		

2) Etes vous d'accord pour que le bâtiment annexe comprenne une surface supplémentaire de bureaux ?

	OUI	NON	NSP	Total
Exprimés	299	67	11	377
Pourcentage	82%	18%		

3) Si votre service y était affecté, êtes-vous prêt à aller dans le bâtiment annexe, sous réserve qu'il soit situé à moins de 400 mètres de White ?

	OUI	NON	NSP	Total
Exprimés	260	109	8	377
Pourcentage	70%	30%		

Le lendemain de la consultation, le 22 février, un CHSCT de l'Administration Centrale a eu lieu à Bercy : le président du CHSCT a demandé au chef du DCVCT de l'Insee d'examiner la possibilité d'avoir des bureaux dans le bâtiment supplémentaire. Mais rien n'ébranle pour le moment la direction de l'Insee qui n'a que faire de l'avis des agents, de celui des ergonomes ou des demandes du président du CHSCT-C.

Lors des amphis d'information sur le déménagement des 23 et 27 février, la direction a déroulé sa communication comme si la consultation n'avait pas eu lieu... tout en prétendant tenir compte de l'avis des agents. Un petit film nous a été présenté, où l'encadrement supérieur d'ici et d'ailleurs vantait les mérites (pour les autres...) des bureaux partagés à 3, 4 et plus. Puis un long power point présentait comme un fait acquis que nous irions tous à White. Circulez, il n'y a plus rien à voir... Cette présentation s'est conclue par l'intervention d'une consultante du privé qui nous a expliqué qu'elle allait lancer deux groupes de travail : l'un pour nous apprendre à cohabiter dans un bureau partagé, l'autre pour nous apprendre à être « éco-responsable ». L'argent public ne devrait-il pas servir à autre chose qu'à nous infantiliser ?

Quant à la luxueuse brochure « le White, nouveau siège de l'Insee en 2018 – Guide de présentation », n'est-il pas écrit, en page 12, que l'année qui viendra donnera « une large place à l'écoute et à la communication » ?

Le chef du DCVCT a reconnu le 23 février que la direction projetait initialement d'implanter des bureaux sur le site complémentaire, mais qu'elle y a renoncé suite au refus de chaque directeur de voir une partie de leurs services y être affectée. Autrement dit, nous devrions nous entasser dans White parce que la hiérarchie ne veut pas que certains de leurs services soient affectés dans une annexe. C'est absurde, et les agents ont clairement exprimé que ce n'était pas leur avis.

La direction doit désormais admettre que son projet n'est pas conforme aux normes et est rejeté par un grand nombre d'agents. **Nous lui demandons de revoir son projet et de prévoir une surface de bureaux complémentaires pour permettre d'atteindre la norme de 11 m<sup>2</sup> par agent.** C'est encore possible puisque rien n'a été décidé concernant le bâtiment supplémentaire.

La direction doit absolument tenir compte du point de vue des agents comme elle ne cesse de s'en prévaloir depuis ce projet de déménagement. Elle doit répondre positivement à cette revendication.

**Nous proposons de nous faire entendre en portant collectivement le résultat de la consultation au comité de direction du lundi 6 mars. Nous appelons pour ce faire à nous rassembler**

**lundi 6 mars, à 10h salle Closon (rez-de-chaussée de MK1)**

Paris, le 3 mars 2017